



9. Avis et Prise en Compte

Communauté de communes
Cœur de Savoie

Décembre 2023



SOMMAIRE

Table des matières

1	Avis officiels sur le projet de PCAET	3
1.1	Contexte des avis	3
1.2	Avis de l'Etat	3
1.2.1	Analyse des remarques et propositions de prise en compte	3
2	Consultation publique	6
2.1	Modalités de consultation	6
2.2	Soirées thématiques.....	6
2.3	Mobilisation des partenaires	8
2.4	Observations du public et propositions de prise en compte	8
2.4.1	Registres mis à disposition dans les points de consultation.....	8
2.4.2	Contributions lors des soirées thématiques	8
2.4.3	Autres contributions	8
2.5	Réponses apportées aux contributions	9
	Annexe 1 : Avis de l'Etat.....	10
	Annexe 2 : Avis de consultation du public	18
	Annexe 3 : Retombées presse suite à la conférence de presse du 2/10/20	19
	Annexe 4 : Retombées presse suite à la soirée alimentation.....	20
	Annexe 5 : Retombées presse suite à la soirée Energie	21
	Annexe 6 : Retombées presse suite à la soirée mobilité	23
	Annexe 7 : Courrier aux partenaires.....	24
	Annexe 8 : Synthèse des contributions lors de la consultation du public, réponses apportées et évolutions réalisées sur le projet de PCAET.....	25

1 Avis officiels sur le projet de PCAET

1.1 Contexte des avis

Le dossier du PCAET dans sa version arrêté contenait :

1. un diagnostic de 74 pages
2. la présentation des enjeux et de la stratégie de 4 pages
3. la scénarisation de la trajectoire énergétique en 33 pages
4. le dispositif de suivi et d'évaluation en 3 pages
5. une vision synthétique du plan d'action en 1 page
6. l'ensemble des fiches actions du PCAET en territoriale en 122 pages
7. l'évaluation environnementale en 132 pages

Ce dossier a été réalisé en interne par les services de la communauté de communes Cœur de Savoie avec l'appui du bureau d'étude BG Ingénieurs Conseil pour la scénarisation et l'appui du bureau d'études Soberco pour l'évaluation environnementale.

Ce dossier arrêté du PCAET a été transmis le 26/11/2019 au préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes par voie postale et en version numérique, en application de l'article R229-54 du code de l'environnement.

L'avis de l'Etat est parvenu à Cœur de Savoie le 20/03/2020 (Annexe 1). Sans retour de la mission Autorité environnementale, les services de la Communauté de Communes se sont rapprochés de la MRAE qui a confirmé le 28 février 2020 que le PCAET de la Communauté de Communes Cœur de Savoie avait fait l'objet d'un avis tacite.

1.2 Avis de l'Etat

1.2.1 Analyse des remarques et propositions de prise en compte

Dans son avis, l'Etat a souligné plusieurs points forts dans le PCAET arrêté avec notamment les remarques suivantes :

- Remarquable compréhension de l'EPCI du paysage institutionnel de sa politique climatique ainsi que de l'implication de l'ensemble des partenaires.
- Sur le diagnostic : Il convient de souligner la qualité du développement des chapitres consacrés au développement des énergies renouvelables, au stockage carbone et, plus encore, à la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- Le plan d'actions du premier PCAET de la communauté de communes de Cœur de Savoie est intéressant.
- Malgré un diagnostic remarquable, témoin de la très bonne compréhension des enjeux sur le territoire, ce plan climat ne valorise toutefois pas le travail significatif d'ores et déjà accompli sur la communauté de communes ni l'envergure des actions opérationnelles projetées à court terme.

De nombreuses pistes de progrès ont été proposées par l'Etat. Le tableau ci-après présente

N°	Document	Remarque de l'état	Proposition de prise en compte
1	Diagnostic	<p>Le diagnostic annonce que certains objectifs ne seront pas atteints, ce qui non seulement est prématuré – la réflexion à cet égard devant être explicitée dans la partie stratégie – mais en plus erroné, l'objectif visé n'étant pas en adéquation avec le potentiel maximum de la collectivité.</p>	<p>L'atteinte des objectifs par rapport aux objectifs réglementaires sont supprimés du document diagnostic. Les paragraphes 2.5 et 4.3 sont modifiés en conséquence.</p> <p>La stratégie Climat air Energie est ajustée en évoquant ces objectifs et la trajectoire sur laquelle la collectivité est placée dans le cadre de ce premier plan climat.</p>
2	Stratégie Climat-Air Energie	<p>Les objectifs visés à échéance de ce premier PCAET ne sont pas énoncés</p>	<p>Les objectifs énoncés pour ce premier PCAET sont davantage précisés et développés dans le document "2.présentation des enjeux et de la stratégie"</p> <p>Des compléments sont apportés sur ce document en précisant le contexte du PCAET, la construction de la stratégie, les axes et orientations et les objectifs de ce premier PCAET</p>
3	Plan d'action	<p>sa forme nécessiterait d'être retravaillée préalablement à la consultation du public d'une part pour en faciliter la compréhension (énormément d'acronymes et de références à des démarches -ASTUS, ARTACLIM, HACKATHON- qui ne peuvent suffire à expliquer ou à positionner l'action) et d'autre part en vue de mieux restituer l'état effectif de l'engagement de la collectivité.</p>	<p>L'ensemble des descriptifs des actions ont été épurés des acronymes. Les fiches actions sont également restructurées pour faciliter leur compréhension par des personnes extérieures</p> <p>Les démarches présentées ne sont que des illustrations de l'orientation à donner au plan d'action sur 6 ans.</p>
4	Plan d'action	<p>L'action 4.3 'décliner l'étude ARTACLIM en actions opérationnelles' est extrêmement réduite : dans les 6 ans de ce premier plan climat, cette déclinaison devrait laisser suffisamment de temps pour un passage effectif à l'action, dont les résultats, en matière d'adaptation au changement climatique, devraient donc être partiellement visibles au terme de ce PCAET.</p>	<p>Les fiches actions sont davantage détaillées sur la durée du PCAET en lien avec les différents responsables d'actions.</p>
5	Stratégie Climat-Air Energie	<p>les choix politiques sont présentés sans justifications, même si l'on comprend qu'ils sont issus d'un atelier de travail participatif. Besoin d'exposer les raisons des orientations choisies.</p> <p>Les objectifs ne permettent pas de distinguer la réelle marge de manœuvre du territoire au regard ni des moyens dont il dispose, ni de ses orientations stratégiques.</p> <p>Pour mémoire, la partie stratégie d'un PCAET expose la vision, partagée entre les acteurs, du territoire à court, moyen et long terme, dans la perspective de l'évolution climatique. Au vu du diagnostic territorial, y sont énoncées les priorités identifiées par l'EPCI et les objectifs qu'il se fixe, au terme du PCAET et jusqu'en 2050. Les conséquences socio-économiques de l'action et de l'inaction doivent en outre être présentées, constituant, de fait, un outil d'aide à la décision.</p> <p>Il conviendrait, en conséquence, de compléter l'exposé de cette partie par la justification des choix opérés par la communauté de communes et l'exposé des objectifs, aux échéances proche et lointaine.</p>	<p>Le processus d'élaboration de la stratégie est ajouté dans le paragraphe 3-1 du document présentant la stratégie du territoire.</p> <p>La loi fixe des objectifs par rapport à 2012 pour les économies d'énergie et 1990 pour le GES (2016 n'est pas l'année de référence). Les objectifs sont repris en s'appuyant sur les références réglementaires de puis 1990 sur le GES, depuis 2012 sur les économies d'énergie, de puis 2016 pour les objectifs sur la durée du PCAET</p> <p>La facture énergétique du territoire est développée par l'ajout d'un paragraphe 7.1 sur la facture énergétique du territoire dans le diagnostic à partir des données du bureau d'étude Transition développée lors de l'accompagnement TEPOS 1 du territoire. De même, la stratégie est complétée par les coûts associés (outil de facture énergétique du bureau d'étude Transition en lien avec le scénario PCAET)</p> <p>Les objectifs TEPOS du territoire sont développés dans la partie 4 de la stratégie climat énergie en reprenant les objectifs TEPOS précisés dans la scénarisation.</p>

N°	Document	Remarque de l'état	Proposition de prise en compte
6	Diagnostic	<p>Sur la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique : un tableau de synthèse récapitulant l'ensemble des enjeux existant sur le territoire, les marges de manœuvre de la communauté de communes ainsi que les leviers à mobiliser aurait amélioré encore la perception de cette vulnérabilité et des capacités d'adaptation du territoire. Il aurait en outre enrichi l'exposé de la stratégie de la collectivité en indiquant, de fait, les raisons des choix réalisés.</p>	<p>Les éléments marquants de l'évaluation environnementale stratégique sont repris dans : - le diagnostic : le paragraphe 1.2 a été complété sur la partie diagnostic du territoire lié au changement climatique en intégrant les éléments de l'EES. - la stratégie a été complétée pour intégrer les enjeux présentés dans l'EES (cf paragraphe 2.1 de la stratégie) - les fiches actions ont été enrichies pour tenir compte des points de vigilances mentionnés dans l'EES développés dans la partie "effets probables sur l'environnement"</p>
7	Diagnostic	<p>Pour plus de lisibilité, préalablement à la consultation du public, il conviendrait de reprendre l'exposé de ces potentiels dans la partie diagnostic, en les distinguant clairement des objectifs que la communauté de communes Cœur de Savoie se fixe, à court, moyen et long termes. Ses objectifs, quant à eux, ne seront énoncés que dans la partie stratégie, où ils seront justifiés par la capacité à agir du territoire.</p> <p>Une certaine confusion entre objectifs et potentiels est à signaler : dans la partie diagnostic du PCAET, seuls doivent être indiqués les potentiels de réduction des consommations énergétiques et d'émission de GES et de polluants atmosphériques et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de la séquestration carbone.</p>	<p>Le diagnostic a été repris en veillant à s'assurer de la cohérence des chiffres du diagnostic avec le travail mené dans le cadre de la scénarisation. Les graphiques ont été réactualisés en conséquence et certains graphiques peut compréhensibles ont été remplacés par des graphiques plus facilement appropriables. Les potentiels sont repris dans la partie diagnostic puis les objectifs fixés par Cœur de Savoie au regard de sa trajectoire (dans le document scénarisation) sont développés dans le document "2.présentation des enjeux et de la stratégie".</p> <p>Un document de synthèse sur le PCAET pour faciliter l'appropriation de la démarche par le public et la contribution dans le cadre de l'enquête publique a été élaboré.</p> <p>La simulation de la trajectoire PCAET dans Terristony a permis d'obtenir l'impact économique, les retombées fiscales sur la trajectoire PCAET. Ces éléments sont développés dans le document "2.présentation des enjeux et de la stratégie"</p>
8	Plan d'action	<p>les montants alloués, ou leur temporalité, interrompt parfois sur l'efficience globale des opérations concernées. Il conviendra de reprendre la globalité des actions afin de lever les probables coquilles à l'origine de ces interrogations</p> <p>A l'inverse, les engagements financiers conséquents apportés à l'exécution d'actions très opérationnelles, en matière de rénovation énergétique des logements, de développement des mobilités actives ou d'adaptation au changement climatique méritent d'être soulignés.</p>	<p>Chaque fiche action a été reprise en lien avec les responsables d'action et les responsables de service afin de préciser les budgets alloués.</p> <p>Le document de présentation global des actions est complété pour souligner le portage transversal des actions du PCAET tant au niveau technique que politique.</p>
9	Dispositif de suivi et d'évaluation	<p>le PCAET de la communauté de communes Cœur de Savoie ne présente pas son dispositif de suivi et d'évaluation</p> <p>Il est donc fondamental que la communauté de communes se dote d'un outil lui permettant de suivre quantitativement le résultat de ses actions en prélevant une continuité méthodologique propice à la comparaison, année après année, de ses profils énergétiques.</p>	<p>Le dispositif de suivi et d'évaluation est complété sur plusieurs aspects : - la définition des indicateurs : pour chaque fiche action du PCAET, les indicateurs de réalisation sont précisés afin de permettre de répondre à la question de la mise en œuvre effective de l'action au cours des 6 années du premier plan climat. Le lien avec le dispositif d'évaluation Cit'ergie dans lequel la collectivité est intégré est développé. - ce dispositif global d'évaluation et de suivi est précisé dans le document "4.Dispositif suivi et évaluation" au même titre que les modalités de pilotage et d'animation de la démarche. Au niveau du suivi des actions, la collectivité envisage d'utiliser l'outil Prosper permettant à chaque responsable d'action de piloter l'avancement des fiches actions qui les concernent.</p>

Les propositions développées ci-dessus ont été partagées avec les services de l'Etat. Ceux-ci ayant validé ces évolutions, la version des documents soumise à la consultation du public a tenu compte de ces évolutions.

2 Consultation publique

2.1 Modalités de consultation

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Cœur de Savoie a organisé une période de consultation du public sur son projet de PCAET du lundi 28 septembre au mercredi 28 octobre inclus.

Durant cette période, l'ensemble des habitants du territoire ont été invités à s'exprimer sur le projet de PCAET. Cette consultation s'est faite soit par voie dématérialisée soit par la consultation d'un dossier papier dans différents points du territoire : au siège de la Communauté de Communes à Montmélián, à la MSAP de Val-Gelon la Rochette, à la mairie de Chamoux, à la mairie de Saint Pierre d'Albigny et à la mairie de Porte de Savoie.

Cette information a été diffusée à l'ensemble des communes le 10 septembre 2020 pour affichage en mairie, sur leur site internet et sur leurs panneaux lumineux. La Communauté de Communes a également affiché cet avis (voir Annexe 2).

Le dossier du PCAET dans sa version soumise à la consultation du public contenait :

1. un document de synthèse de 12 pages
2. un diagnostic de 78 pages
3. la présentation des enjeux et de la stratégie de 19 pages
4. la scénarisation de la trajectoire énergétique en 33 pages
5. le dispositif de suivi et d'évaluation en 33 pages
6. une vision synthétique du plan d'action en 7 pages
7. l'ensemble des fiches actions du PCAET en territoriale en 89 pages
8. l'évaluation environnementale en 133 pages
9. l'avis des services de l'Etat sur le projet de PCAET en 15 pages

Cette consultation du public a donné lieu à une conférence de presse le 2 octobre 2020. Les retombées presse de cet évènement sont présentées en annexe 3 du présent document.

2.2 Soirées thématiques

Afin de mobiliser le plus largement possible sur cette consultation, plusieurs évènements ont été réalisés :



- un forum sur l'alimentation le 7 octobre à 20h30 à Saint Pierre d'Albigny,

Ce forum a mobilisé une cinquantaine de personnes et a permis de nourrir les échanges sur le thème de l'alimentation. Plusieurs contributions écrites ont été enregistrées lors de cette soirée. Les retombées presse de cette soirée sont présentées en annexe 4 du présent document.



- une soirée projection sur l'énergie le 12 octobre à 20h30 à Chamoux sur Gelon.

Cette soirée a réuni une soixantaine de personnes. La projection du film a été suivie de nombreux échanges sur l'énergie : Méthanisation, compteurs communicants, production décentralisée d'énergie... Les retombées presse de cette soirée sont présentées en annexe 5.



- un atelier sur la mobilité le 15 octobre à 20h30 à Valgelon-La Rochette. Une cinquantaine de personnes ont participé à cet événement animé par la ligue d'improvisation de Savoie. De nombreuses interventions des participants ont permis des échanges de point et de vue et on alimenté des contributions à la consultation du public. Les

retombées presse de cette soirée sont présentées en annexe 6.

2.3 Mobilisation des partenaires

En parallèle de ces soirées, la présidente de la Communauté de Communes a souhaité remercier les partenaires pour le travail accompli tout en les invitant à prendre connaissance du document soumis à la consultation du public et, au besoin, à réaliser une contribution lors de cette période de consultation. Ce courrier a été diffusé à près de 80 partenaires : membres du COPIL, membres du COTECH, partenaires hors territoire et partenaires du territoire.

Le courrier destiné aux partenaires est présenté en annexe 7.

2.4 Observations du public et propositions de prise en compte

Les observations et contributions ont été envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- Par voie numérique à l'adresse : secretariat@cc.coeurdesavoie.fr
- Par voie postale
- Par écrit sur les registres mis à disposition dans les lieux de consultation



2.4.1 Registres mis à disposition dans les points de consultation

A l'issue de la période de consultation, aucune contribution n'a été enregistrée dans les registres mis à disposition dans les différents points de consultation. La Maison France Service de Val Gelon-La rochette ainsi que le siège de la Communauté de Communes ont cependant enregistré plusieurs consultations de ces documents par des habitants du territoire.

2.4.2 Contributions lors des soirées thématiques

Les soirées thématiques développées dans le paragraphe 2.2 ci-dessus ont permis d'enregistrer 15 contributions écrites développées ci-dessous.

2.4.3 Autres contributions

L'ensemble des autres contributions qui nous sont parvenues pendant cette période de consultation l'ont été par voie numérique. Au final, nous avons reçu (en plus des contributions enregistrées lors des soirées thématiques) 12 contributions écrites avec des ampleurs de contributions très différentes.

2.5 Réponses apportées aux contributions

La consultation du public a enregistré 27 contributions. Chaque contribution a été analysée afin d'y apporter une réponse précise. La synthèse des contributions et les réponses qui y sont apportées sont disponibles en annexe 8.

Le PCAET soumis à l'approbation du conseil communautaire tient compte des évolutions détaillées en annexe 8.

Annexe 1 : Avis de l'Etat



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Le Préfet

Lyon, le

20 MARS 2020

Madame la Présidente,

Vous m'avez transmis pour avis, le 6 décembre 2019, le projet de plan climat air énergie territorial élaboré sur le territoire de votre communauté de communes, par vos services et suite à un travail initié le 19 septembre 2017.

La communauté de communes Cœur de Savoie est un territoire engagé de longue date dans la transition énergétique, écologique et solidaire comme en attestent les nombreuses démarches en cours sur votre territoire : votre labellisation TEPOSCV, dont le deuxième acte de contractualisation avec l'ADEME et le conseil régional sera prochainement engagé, le contrat vert et bleu, signé avec de nombreux partenaires début 2019, ou encore votre travail régulier auprès des partenaires institutionnels en vue de suivre, améliorer et préserver la qualité de l'air.

La communauté de communes affirme bien ainsi, son rôle de coordinateur de la transition énergétique, assigné aux territoires par la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015.

Issu de l'article 188 de la loi TECV, le PCAET se doit, par ailleurs, de répondre à des obligations de contenu dont la formalisation vise avant tout à l'affirmation de son caractère stratégique et éminemment opérationnel. Vous trouverez, en annexe à la présente, les remarques formulées dans le cadre de l'avis de l'État, par les services du préfet de la Savoie, dont la prise en compte non seulement répondra aux impératifs réglementaires mais aussi facilitera l'appropriation de l'ambition de votre territoire par le grand public dont vous devez maintenant organiser la consultation.

Mes services, et tout particulièrement la DDT de la Savoie, sont à votre entière disposition pour vous accompagner dans la future déclinaison de votre plan climat air énergie territorial.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal MAILHOS

Madame Béatrice SANTAIS
Présidente de la communauté
de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz – BP 400 20
73802 Montmélian Cédex



PRÉFET DE LA SAVOIE

Plan Climat Air Énergie Territorial de la communauté de communes de Cœur de Savoie

Annexe à l'avis de l'État

I- Contexte historique et territorial

Depuis sa création en janvier 2014, la communauté de communes Cœur de Savoie (CCCS) a orienté son action vers le développement durable en engageant simultanément ses réflexions vers une labellisation TEPOS et son PCAET. Lauréate de l'AMI TEPOS fin 2015 et de l'AAP TEPCV en 2016, Cœur de Savoie a également mis en place une plate-forme de rénovation énergétique des logements en 2016 « j'éco-rénove en Cœur de Savoie » et, à l'instar de sa commune siège Montmélian, labellisée depuis 2005, a en 2019 initié sa démarche Cit'ergie, en partenariat avec l'ADEME et avec le soutien du bureau d'études BG.

La communauté de communes Cœur de Savoie est composée de 41 communes, dont 9, situées sur les contreforts du massif des Bauges, font partie du PNR éponyme. D'une superficie de 331 km² pour 38 000 habitants environ, le territoire est péri-urbain à dominante rurale.

Située à la convergence des axes autoroutiers menant vers les vallées alpines d'une part et Grenoble/Lyon d'autre part et jouxtant l'agglomération de Grand Chambéry, la communauté de communes bénéficie d'une situation privilégiée en plaine, et particulièrement ensoleillée. Son attractivité est très forte : en 15 ans, la population a augmenté de 26 % et les terres artificialisées de près de 30 %, ces dernières ne constituant toutefois que 6 % du territoire communautaire.

71 % des logements sont des maisons individuelles et 40 % de la population sont concentrés sur les 4 communes de Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, Valgelon-La-Rochette et Porte-de-Savoie. L'âge moyen des logements, tous types confondus, est d'une cinquantaine d'année.

Le mitage important et l'éloignement relatif de bon nombre de communes des axes routiers structurants génèrent une très forte dépendance des habitants à la voiture : 52 % des ménages disposent d'au moins 2 véhicules, contre 39 % à l'échelle départementale. Le secteur des transports est responsable de 55 % des émissions de GES du territoire et de 37 % de sa consommation d'énergie, loin devant le secteur résidentiel, dont les taux respectifs sont de 14 et 18 %.

La communauté de communes Cœur de Savoie présente une agriculture importante et diversifiée (céréales, maraîchage, élevage et viticulture). Le secteur, faiblement consommateur d'énergie, est à l'origine d'autant d'émission de gaz à effet de serre que le secteur résidentiel.

Enfin, si les concentrations de polluants atmosphériques tendent à diminuer sur le territoire, les mesures faisant, en outre, état d'une qualité de l'air globalement bonne, il convient de noter un

Direction Départementale des Territoires de la Savoie - L'Adret - 1 rue des Cévennes - Service SePT - TSA 50156 - 73019 CHAMBERY cedex
standard : 04.79.71.73.73 - télécopie : 04.79.71.73.00 - ddt@savoie.gouv.fr <http://www.savoie.gouv.fr/>

contraste important entre les situations des communes limitrophes aux grands axes routiers et celles des communes plus éloignées. 16 communes sont, à cet égard, classées en zone sensible pour la qualité de l'air. Outre le secteur des transports routiers, fortement émetteur de polluants atmosphériques, le secteur résidentiel – via les chauffages au bois peu performants – et le secteur agricole, en raison des brûlages de déchets verts et de l'utilisation de pesticides, contribuent aux dégradations ponctuelles de la qualité de l'air observées.

II- Concertation et gouvernance autour du PCAET

La communauté de communes Cœur de Savoie a lancé les premières réflexions relatives à l'élaboration de son plan climat/air/énergie territorial en 2016; le lancement officiel du plan a toutefois été entériné par courrier en date du 19 septembre 2017, informant les partenaires institutionnels des modalités d'élaboration et de concertation.

Le PCAET a été réalisé simultanément à de nombreuses autres démarches, toutes liées au même sujet, autour desquelles une vaste concertation était déjà mise en œuvre :

* l'engagement TEPOS : La CCCS a organisé en 2018, dans sa ville centre de Montmélian, les rencontres nationales des territoires labellisés TEPOS, regroupant sur près de 3 jours environ 500 participants. La collectivité a, en outre, reconduit son engagement auprès de l'ADEME et de la Région pour la période 2019-2022 ;

* en partenariat avec le PNR du massif des Bauges, pilote du programme, la démarche ARTACLIM, programme Interreg-ALCOTRA, visant à la recherche sur l'adaptation et la résilience des territoires alpins au changement climatique, dans l'objectif d'élaborer des outils et des méthodologies permettant une meilleure prise en compte de l'adaptation dans les stratégies territoriales ;

* la démarche ASTUS (Alpine Smart Transport and Urbanism Strategies) programme Interreg visant à identifier les enjeux de mobilité et d'aménagement qui se présentent dans les territoires de montagne pour proposer et co-construire, avec les acteurs locaux, un plan d'actions de solutions de mobilités moins émettrices de CO2.

* le contrat vert et bleu 2019-2024, approuvé le 20 décembre 2018 dans le triple objectif de préserver -ou restaurer- les espèces, habitats et sites d'intérêt majeur, renforcer l'intérêt écologique des espaces agroforestiers et réduire les obstacles au déplacement des espèces ;

* la plate-forme de rénovation énergétique des logements "J'éco Rénov' en Cœur de Savoie", mise en place en 2017, axée sur la rénovation des maisons individuelles, et appliquant les modalités de DOREMI (dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles) ;

* l'engagement Cit'Ergie, débuté en 2019 sur l'ensemble de la communauté de communes (Montmélian étant labellisée depuis 2005) ;

* le SCOT Métropole Savoie (arrêté en juin 2019)

Chacune de ces démarches a fait l'objet de plusieurs ateliers ou groupes de travail, auxquels la DDT a régulièrement été associée. Étalées dans le temps et sous diverses appellations, les réflexions climatiques ont ainsi été foisonnantes. La présentation de la cartographie des acteurs, en page 4 du

diagnostic PCAET, témoigne de la remarquable compréhension de l'EPCI du paysage institutionnel de sa politique climatique ainsi que de l'implication de l'ensemble des partenaires.

Toutefois, bien que toutes aillent dans le sens d'une meilleure adaptation du territoire aux évolutions climatiques et participent à l'atténuation de cette évolution, leurs objectifs communs ne sont pas suffisamment mis en lumière dans le plan climat, qui, en conséquence, ne valorise pas le travail et l'engagement -pourtant conséquents- de la collectivité sur ces aspects. À cet égard, le caractère intégrateur du PCAET mériterait d'être accentué afin d'apporter de la lisibilité dans l'action de la communauté de communes et, par voie de conséquence, emporter l'adhésion à la démarche de l'ensemble de ses communes et administrés.

Par ailleurs, de nombreuses petites communes ne disposent pas des moyens internes indispensables à la recherche et la mise en œuvre de solutions techniques, propres à répondre aux enjeux de la transition énergétique, écologique et solidaire. À cet égard, le rôle de chef de file de la communauté de communes est essentiel, mais complexifié par une relative lourdeur des circuits décisionnels. Ainsi, les communes ayant gardé leur compétence propre, notamment en matière de logements et d'aménagement du territoire, les déclinaisons opérationnelles du PCAET dans les documents de planification infra-territoriales passeront nécessairement par la mise en œuvre d'une gouvernance climat/air/énergie forte et active.

III- Le diagnostic PCAET

Le PCAET de la communauté de communes Cœur de Savoie et son évaluation environnementale stratégique présentés comprennent l'ensemble des têtes de chapitre demandées réglementairement. Le PCAET a été réalisé en interne, l'EES confiée au bureau d'études SOBERCO Environnement.

Le diagnostic répond aux dispositions réglementaires de l'article R229-51 du Code de l'environnement. Il situe, en outre, le PCAET dans la hiérarchie des textes en précisant les objectifs des programmes nationaux (SNBC, PPE, PNACC...) et régionaux (SRADDET en cours d'approbation). Simples et bien documentées, les différentes parties sont lisibles et leur lecture aisée pour toute personne, même peu informée.

Il convient de souligner la qualité du développement des chapitres consacrés au développement des énergies renouvelables, au stockage carbone et, plus encore, à la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. Sur ce dernier point, un tableau de synthèse récapitulant l'ensemble des enjeux existant sur le territoire, les marges de manœuvre de la communauté de communes ainsi que les leviers à mobiliser aurait amélioré encore la perception de cette vulnérabilité et des capacités d'adaptation du territoire. Il aurait en outre enrichi l'exposé de la stratégie de la collectivité en indiquant, de fait, les raisons des choix réalisés.

Une certaine confusion entre objectifs et potentiels est à signaler : dans la partie diagnostic du PCAET, seuls doivent être indiqués les potentiels de réduction des consommations énergétiques et d'émission de GES et de polluants atmosphériques et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de la séquestration carbone. L'exercice est à la fois simple et compliqué : simple parce qu'il ne s'agit pas, à ce stade, de se prononcer sur les capacités à agir du territoire, et compliqué du fait d'une approche théorique de ces concepts. Des méthodes existent toutefois, qui, bien que donnant des résultats très imprécis, permettent de déterminer, pour chaque territoire, les domaines où leur plus fort potentiel existe et de répartir, en conséquence, la participation de chacun à l'atteinte des objectifs définis à l'échelle supra.

Or, il apparaît que de nombreux potentiels soient issus de la seule déclinaison, proratisée au territoire, d'objectifs nationaux ou régionaux. Cette méthode ne prenant pas en compte la typologie même de la communauté de communes, le diagnostic annonce dès lors que certains objectifs ne seront pas atteints, ce qui non seulement est prématuré – la réflexion à cet égard devant être explicitée dans la partie stratégie – mais en plus erroné, l'objectif visé n'étant pas en adéquation avec le potentiel maximum de la collectivité.

Pour plus de lisibilité, préalablement à la consultation du public, il conviendrait de reprendre l'exposé de ces potentiels dans la partie diagnostic, en les distinguant clairement des objectifs que la communauté de communes Cœur de Savoie se fixe, à court, moyen et long termes. Ses objectifs, quant à eux, ne seront énoncés que dans la partie stratégie, où ils seront justifiés par la capacité à agir du territoire.

IV- La stratégie climat air énergie

À l'inverse du diagnostic, la partie stratégie est succincte et peu claire : les choix politiques sont présentés sans justifications, même si l'on comprend qu'ils sont issus d'un atelier de travail participatif.

De ce travail se sont dégagés les 5 axes stratégiques suivants :

- * une collectivité exemplaire qui mobilise les acteurs de son territoire
- * un territoire sobre en énergie
- * un territoire qui produit son énergie
- * un territoire qui s'adapte au changement climatique
- * un territoire qui soutient une économie locale éco-responsable

Bien que tout à fait adaptés aux caractéristiques de la communauté de communes et témoignant de la bonne perception des enjeux climatiques, ces axes stratégiques ne sont pas argumentés : aucune priorisation n'est effectuée et les objectifs visés non quantifiés.

En complément de la partie stratégie, est joint un document, réalisé par le bureau d'études BG, dit 'scénarisation' qui compare le scénario tendanciel au scénario PCAET ; il n'expose, toutefois, pas d'avantage les raisons des orientations choisies. Y sont en revanche indiqués les objectifs fixés sur la collectivité, mais ces objectifs, là encore, exposés sans explication ou -dans le meilleur des cas- dont la justification renvoie sans l'explicitier à la réflexion TEPOS, ne permettent pas de distinguer la réelle marge de manœuvre du territoire au regard ni des moyens dont il dispose, ni de ses orientations stratégiques. Ils sont, en outre, souvent fixés à l'échéance 2050, avec, parfois, une borne à 2030 : les objectifs visés à échéance de ce premier PCAET ne sont pas énoncés. La conséquence de ce défaut de 'borne à court terme' est une connotation plutôt négative de la politique climatique de la communauté de communes, certains objectifs -trop ambitieux pour un premier PCAET ou trop éloignés du démarrage des actions- n'étant pas atteints. Cette connotation est d'autant plus regrettable qu'elle est injustifiée au regard de la multitude d'actions engagées ou d'ores et déjà réalisées sur le territoire.

Par exemple, si l'on compare le résultat de l'application de ce premier plan climat à la situation de 2012, la réduction des consommations d'énergie à l'horizon 2050 est de -41 % contre un objectif national de -50 %. Affirmer, dès lors, que l'objectif n'est pas atteint semble abusif à ce stade : considérant que 5 PCAET se succéderont d'ici 2050, chacun enrichi par les avancées du précédent, il apparaît que le scénario de ce premier PCAET place indéniablement l'EPCI sur la bonne

trajectoire, les évolutions sociétales et technico-économiques étant susceptibles de rendre possible, ultérieurement, ce qui, à l'heure actuelle, n'est pas envisageable pour la communauté de communes.

Pour mémoire, la partie stratégie d'un PCAET expose la vision, partagée entre les acteurs, du territoire à court, moyen et long terme, dans la perspective de l'évolution climatique. Au vu du diagnostic territorial, y sont énoncées les priorités identifiées par l'EPCI et les objectifs qu'il se fixe, au terme du PCAET et jusqu'en 2050. Les conséquences socio-économiques de l'action et de l'inaction doivent en outre être présentées, constituant, de fait, un outil d'aide à la décision.

Il conviendrait, en conséquence, de compléter l'exposé de cette partie par la justification des choix opérés par la communauté de communes et l'exposé des objectifs, aux échéances proche et lointaine. Ces objectifs seront à déterminer en fonction de la capacité à agir immédiate de la communauté de communes et à replacer dans son ambition à long terme, à savoir une mobilisation globale de l'ensemble des leviers identifiés dans le diagnostic, exploitant les potentiels à leur maximum. À cet égard, trois scénarios pourraient être exposés :

* le scénario tendanciel – la collectivité n'agit pas de manière plus volontariste et laisse la situation évoluer au gré de sa démographie et des éventuels progrès technologiques. Ce scénario n'est pas l'option retenue par la communauté de communes Cœur de Savoie : il met toutefois en évidence l'évolution tendancielle des principaux indicateurs climatiques du territoire en l'absence de toute autre action et facilite, de cette façon, la perception de l'effort supplémentaire à fournir par le territoire pour atteindre ses objectifs.

* le scénario 'potentiel maximum' - c'est le scénario exposé dans le document intitulé 'scénarisation' du PCAET. Il est à retenir dans le cadre de la vision à long terme, 2030 à 2050, du territoire puisqu'il définit la trajectoire. Si son adéquation avec les objectifs nationaux (SNBC, PPE) et régionaux (SRADDET) doit être vérifiée, il convient toutefois de le replacer dans la capacité à agir du territoire, étroitement liée à ses caractéristiques intrinsèques. Par exemple, s'il est difficile pour la communauté de communes de réduire sa consommation d'énergie de 50 % à l'horizon 2050, il lui sera, en revanche, aisé de développer le stockage carbone du territoire au-delà des objectifs réglementaires, en mettant en valeur sa très large réserve de terres non artificialisées. Ce faisant, un équilibre pourra être recherché, au niveau régional, avec une collectivité qui se trouverait en situation inverse, en raison d'une typologie plus urbaine. En tout état de cause, il ne saurait être retenu comme un scénario opérationnel à court terme pour le premier plan climat d'une collectivité.

* le scénario effectivement retenu par la communauté de communes, opérationnel, justifié par une priorisation élaborée en réponse au diagnostic territorial et permettant d'atteindre des objectifs de court et moyen terme pragmatiques tout en plaçant l'EPCI sur la trajectoire 2050 du scénario 'potentiel maximum'.

V- Le plan d'actions

Le plan d'actions du premier PCAET de la communauté de communes de Cœur de Savoie est intéressant. La répartition des actions montre la connaissance du sujet au niveau de la collectivité qui oriente son intervention vers les volets usuels, s'agissant d'un tel document – logements, mobilité et énergie renouvelable – mais aussi vers des volets moins classiques, très adaptés à son territoire, et sur lesquels elle s'est d'ores et déjà assurée de disposer des bons leviers : l'adaptation, via son contrat vert et bleu et les conclusions du programme Artaclim, ainsi que l'économie locale et responsable, en s'appuyant sur le dynamisme local préexistant sur le sujet.

Les actions visant à asseoir la gouvernance climatique, indispensable sur la communauté de communes, sont nombreuses et diversifiées, allant de la formation des élus à la recherche d'une prise de compétence globale (mobilité et déplacement: reconnaissance de la CCCS en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité), en passant par un accompagnement systématique à la rédaction des documents d'urbanisme.

Les aspects santé et social sont également traités, même s'ils ne constituent pas un volet à part entière. Les actions allant dans le sens de la préservation de la qualité de l'air, de la lutte contre la précarité énergétique -dans le logement ou les transports- ou encore de la recherche d'une alimentation saine, de proximité, mettent en évidence l'ambition de la communauté de communes de devenir un territoire adapté aux aléas climatiques, résilient et favorisant l'inclusion sociale.

Si, sur le fond, le plan d'actions de ce PCAET s'avère satisfaisant, sa forme gagnerait à être retravaillée préalablement à la consultation du public d'une part pour en faciliter la compréhension (énormément d'acronymes et de références à des démarches -ASTUS, ARTACLIM, HACKATHON- qui ne peuvent suffire à expliquer ou à positionner l'action) et d'autre part en vue de mieux restituer l'état effectif de l'engagement de la collectivité.

Ainsi, le plan d'actions est composé de 71 actions dont 80 % sont portées par la communauté de communes. Parmi ces actions, 90 %, dans leur rédaction actuelle, relèvent de l'information, de l'animation ou de la réalisation d'étude. Il semble que cet état de fait ne soit pas le reflet exact de l'engagement de la CCCS. Par exemple, l'action 4.3 'décliner l'étude ARTACLIM en actions opérationnelles' est extrêmement réductrice: dans les 6 ans de ce premier plan climat, cette déclinaison devrait laisser suffisamment de temps pour un passage effectif à l'action, dont les résultats, en matière d'adaptation au changement climatique, devraient donc être partiellement visibles au terme de ce PCAET.

Si 40 actions, sur les 71 du plan, disposent d'indications budgétaires, les montants alloués, ou leur temporalité, interrogent parfois sur l'efficacité globale des opérations concernées. Il conviendra de reprendre la globalité des actions afin de lever les probables coquilles à l'origine de ces interrogations. À l'inverse, les engagements financiers conséquents apportés à l'exécution d'actions très opérationnelles, en matière de rénovation énergétique des logements, de développement des mobilités actives ou d'adaptation au changement climatique méritent d'être soulignés.

VI- le dispositif de suivi et d'évaluation

Si la liste des indicateurs de suivi et de résultats est bien fournie, le PCAET de la communauté de communes Cœur de Savoie ne présente pas son dispositif de suivi et d'évaluation. Si les indicateurs

de réalisation permettront aisément de répondre à la question de la mise en œuvre effective de l'action au cours des 6 années du premier plan climat, ils ne suffiront pas à estimer l'atteinte -ou non- des objectifs énergétiques quantitatifs visés par la collectivité.

Il n'est pas simple de mesurer en temps réel le résultat d'une action, surtout quand ses conséquences ne sont pas directes (action de sensibilisation ou même restauration d'une zone humide). La plupart des observatoires -dont ORCAE- travaillent en année N sur des données de l'année N-3. Ainsi, l'observatoire régional ne donnera en 2026, c'est-à-dire au terme du premier PCAET, que le résultat des 3 premières années de mise en œuvre du programme d'actions ; en outre, sa méthodologie de calcul aura pu varier entre 2019 et 2025 (état de fait constaté sur les 3 dernières publications de l'observatoire). Il est donc fondamental que la communauté de communes se dote d'un outil lui permettant de suivre quantitativement le résultat de ses actions en préservant une continuité méthodologique propice à la comparaison, année après année, de ses profils énergétiques.

Plusieurs outils existent à cet égard -PROSPER, Terristory...- la collectivité recherchera opportunément celui qui permet d'approcher au mieux l'évolution de sa situation climatique sans pour autant nécessiter un investissement trop important en maintenance et fonctionnement.

VII- Conclusion

Le PCAET de la communauté de communes de Cœur de Savoie a été rédigé dans la continuité de la politique énergétique et climatique engagée portée par la collectivité depuis de nombreuses années. Sur la base d'un diagnostic remarquable, témoin de la très bonne compréhension des enjeux sur le territoire, ce plan climat devrait valoriser le travail significatif d'ores et déjà accompli sur la communauté de communes ni l'envergure des actions opérationnelles projetées à court terme.

Si le PCAET se doit d'exposer la stratégie TEPOS de la collectivité, il s'en distingue indubitablement par sa temporalité : le document est opérationnel et décline, sur 6 ans, les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre le palier d'objectifs visés à cette échéance. Au terme de ce premier plan climat, une nouvelle période de 6 années permettra alors d'atteindre le palier suivant, la succession de paliers emmenant, in fine, la collectivité vers son objectif TEPOS final.

Reprendre le document selon les suggestions émises dans le présent avis non seulement faciliterait la compréhension du public, à la fois, des enjeux liés aux changements climatiques et des politiques d'atténuation et d'adaptation menées par la communauté de communes Cœur de Savoie, mais aussi organiserait l'action de la collectivité sur ces sujets et assurerait l'adhésion des communes aux décisions collectives, nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce dernier point est fondamental, l'atteinte des objectifs restant fortement conditionnée à la capacité d'appropriation de Plan Climat par chacune des communes.

Annexe 2 : Avis de consultation du public

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Publié le 23 décembre 2018 (Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et après avoir en avril 2015, la Communauté de Communes Cœur de Savoie élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique. Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectifs d'anticiper la facture énergétique, les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles. Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, la séquestration Carbonne et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, il est soumis à évaluation environnementale.

Une consultation publique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET pendant la période du :

Lundi 28 septembre au Mercredi 28 octobre inclus

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :

- Dossier de synthèse
- Diagnostic territorial air-énergie-climat
- Présentation des enjeux et de la stratégie
- Dispositif de Suivi, de pilotage et d'évaluation
- Plan d'actions 2020-2025
- Rapport d'évaluation environnementale
- Avis sur le projet de PCAET et prise en compte

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- Sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Savoie : www.coeurdesavoie.fr/PCAET
- Sur support papier et dans la même période dans les lieux suivants :

Siège de la Communauté de communes	France Services Cœur de Savoie La Rochette	Mairie de St-Pierre-d'Albigny	Mairie de Chamoux-sur-Gelon	Mairie de Porte-de-Savoie
Place Albert Serraz 73800 Montmélian	Allée des Grillons 73110 Valgelon-La Rochette	61 Rue Auguste Domenget 73250 St-Pierre-d'Albigny	18 place de la Mairie 73390 Chamoux-sur-Gelon	77 Place de la Mairie 73800 Porte-de-Savoie (Les Marches)
Lundi au vendredi 8h30-12h30 et 14h30-17h30	Lundi 14h-17h mardi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30	Lundi 8h-12h et 15h-19h, mardi et jeudi 8h-12h et 15h-17h, mercredi 8h-12h, vendredi 8h-12h et 13h30- 16h, samedi 9h30- 12h	Lundi au vendredi 9h-11h	Lundi 13h30-18h mardi au vendredi 8h-12h

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- Par voie numérique à l'adresse : secretariat@cc.coeurdesavoie.fr
- Par voie postale à : Madame la Présidente de la Communauté de communes Cœur de Savoie Place Albert Serraz, 73802 Montmélian Cedex
- Par écrit sur les registres mis à disposition dans les lieux de consultation

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Cœur de Savoie

Pour plus d'informations : www.coeurdesavoie.fr



CŒUR
de **SAVOIE**
communauté
de communes

Annexe 3 : Retombées presse suite à la conférence de presse du 2/10/20

12 | DIMANCHE 4 OCTOBRE 2020 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

CHAMBÉRY RÉGION

MONTMÉLIAN

Plan climat du territoire de Cœur de Savoie : les habitants sont consultés

Outil de planification, introduit par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le PCAET (Plan climat air énergie territorial) est entré dans sa phase de consultation. Élaboré en 2019 par les élus de Cœur de Savoie et validé par le conseil communautaire en février, le plan a été amélioré pendant le confinement suite aux remarques de l'État.

37 622 habitants appelés à donner leur avis

Les 37 622 habitants des 41 communes du territoire ont désormais jusqu'au 28 octobre pour donner leur avis sur ce plan d'action dont l'objectif est de "limiter, anticiper et réduire les impacts du changement climatique sur la santé, l'environnement et l'économie du territoire tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants".

Le PCAET se décline autour du triptyque suivant : la maîtrise des consommations d'énergies, le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air. Les habitants sont invités à

trois soirées thématiques organisées par Cœur de Savoie.

Un forum sur le thème de l'alimentation se déroulera le 7 octobre à Saint-Pierre-d'Albigny (Salle de la Treille à 20 h 30). Sujet grand public, l'alimentation sera abordée à travers trois angles différents : l'économie avec l'intervention de Bruno Anquetil, fondateur du "Pain de Belledonne" et d'un agriculteur, la restauration collective avec l'expérience menée par la ville de Montmélian aux côtés de Terre Solidaire sur un terrain communal et le réseau des Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) avec l'Espace Paysan.

À Chamoux-sur-Gelon, l'énergie sera au cœur des débats à l'issue de la projection du film "Power to change" le 12 octobre (Salle du Prérard à 20 h 30). Citoyens du monde de demain, les enfants des centres de loisirs, ont été mobilisés et leurs productions seront présentées.

Troisième et dernier thème : la mobilité à Valgelon-

La Rochette le 15 octobre autour d'un world café (Salle polyvalente à 20 h 30) animé par des comédiens.

Contact au 07 76 79 11 54 ou www.coeurdesavoie.fr

Brigitte MAURAZ

Lors du lancement de la consultation avec de droite à gauche, Béatrice Santais, la présidente de Cœur de Savoie, Rémy Saint-Germain, 3^e vice-président délégué en charge de la transition écologique et Sébastien Eyraud, responsable du service de transition écologique à Cœur de Savoie.



Le développement durable, sujet fédérateur

« On ne verdit pas les choses. Le PCAET s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale et fédératrice avec les élus. Manger, se déplacer, accéder à l'énergie sont des préoccupations de base » fait observer Béatrice Santais, la présidente de Cœur. Avec pour partenaires l'État et la Région, l'intercommunalité de Cœur de Savoie, créée en 2014, a été, dès 2015, reconnue territoire à énergie positive avant d'être labellisée en 2016, territoire à énergie positive pour la croissance verte. L'année 2019 a été marquée par le lancement de la démarche Cit'Ergie, la finalisation du plan climat tandis que 2020 se déclenche à l'aune de la labellisation cap Cit'Ér-

gie et de l'approbation en fin d'année du PCAET, après l'analyse des remarques et des avis des habitants. Le PCAET est élaboré pour six ans avec un réexamen à l'issue des trois premières années. Le dossier de consultation est disponible sur le site internet de Cœur de Savoie et sur support papier au siège de l'intercommunalité, à France Service à Valgelon-La Rochette, en mairie de Saint-Pierre-d'Albigny, Chamoux-sur-Gelon et Porte-de-Savoie. Contributions sur : secretariat@cc.coeurdesavoie.fr ou par voie postale, sur les registres en mairie ou sur le site internet.

E.M.

Annexe 4 : Retombées presse suite à la soirée alimentation

SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

Consultation sur le Plan climat : de l'alimentation à l'énergie



Dans une écoute attentive, le public a posé peu de questions. Photo Le DL/B.M.

Alors que le Plan climat air énergie territorial se décline au fil de 407 pages et neuf documents, Cœur de Savoie a fait le choix de consulter directement les habitants lors de trois soirées thématiques.

Après l'alimentation, mercredi 7 octobre, la consultation se poursuit, lundi 12 octobre à 20 h 30 à la salle du Préard, à Chamoux-sur-Gelon, sur le thème de l'énergie. La projection du film "Power to change" sera suivie d'un débat et les dessins réalisés par les enfants des trois centres de loisirs seront présentés.

La troisième et dernière soirée se déroulera le 15 octobre à 20 h 30 à la salle polyvalente de Valgelon-la-Rochette, avec la mobilité à l'ordre du jour. Car au-delà du cadre légal posé par

le Plan climat, l'avenir du territoire se dessine à travers l'alimentation, l'énergie et la mobilité. Dans un mode interactif, la thématique de l'alimentation, introduite par Béatrice Santais, la présidente de Cœur de Savoie, se structurait en trois temps forts : les actions menées par les collectivités, les circuits courts et la filière agroalimentaire.

Les actions du plan climat

Jean-François Duc, vice-président chargé de l'agriculture, a présenté les actions mises en œuvre dans le plan climat : diminution de l'utilisation des pesticides, accompagnement de la transition agricole par une mutation des cultures et du foncier, etc.

Mais encore, les compensa-

tions collectives, la reconquête de terrains agricoles ou la production de légumes en plein champ pour fournir la restauration collective. Des clauses à inscrire dans les marchés publics à l'introduction de produits locaux de qualité dans la cuisine centrale de Montmélian, le sujet de l'alimentation a mijoté jusqu'à l'intervention de Terre solidaire, une structure d'insertion par le travail accueillant 37 salariés. Le manque de foncier a été pointé du doigt ainsi que la communication insuffisante autour d'Espace Paysan. Chez Pain de Belledonne, la filière agroalimentaire se structure avec un nouveau partenaire, Julien Droge qui a développé la culture de céréales et leur transformation.

Brigitte MAURAZ

Les producteurs locaux en première ligne



À la miellerie du Rucher de la Combe de Savoie, les producteurs locaux ont partagé leurs métiers. Photo Le DL/B.M.

Pour l'édition automnale des fermes ouvertes, Isabelle Biren et Michaël Gourreau, les deux associés du Rucher de la Combe de Savoie, ont noué des partenariats avec des producteurs de Cœur de Savoie et d'ailleurs. Apiculteurs, boulangère, viticulteurs, agriculteurs et fromagers, ont ainsi pu faire découvrir sur un même site, une large palette de produits diversifiés et de qualité. « Les fermes ouvertes nous permettent de nous réunir pour partager nos convictions. Cette opération de promotion nous donne aussi l'occasion de rencontrer des clients et de leur expliquer notre métier et nos contraintes. Nos métiers sont difficiles, soumis aux aléas de la météo et de la conjoncture économique. Nous avons besoin des élus. Nous avons besoin de tous pour nous épauler », explique Philippe Grisard, viticulteur à Cruet. À l'instar du modèle économique créé par Pain de Belledonne, le forum sur l'alimentation organisé par Cœur de Savoie a mis en exergue la nécessité de structurer des filières et de faire connaître les produits locaux « qui ne sont pas plus chers que les produits achetés en grande surface ».

Au chapitre des propositions issues du forum, figure également l'accompagnement de l'intercommunalité pour valoriser les produits locaux voire des aides pour une reconversion en agriculture biologique.

Annexe 5 : Retombées presse suite à la soirée Energie

CHAMBERY REGION

CHAMOIX-SUR-GELON

Cœur de Savoie vise l'optimisation énergétique

Seconde des trois soirées publiques, lundi, visant à sonder l'un des enjeux forts du dossier, la conférence sur la maîtrise de l'énergie à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie a réuni une quarantaine d'élus, habitants, acteurs associatifs à la salle du Gérard à Chamoux-sur-Gelon. Cette rencontre était initiée par l'intercommunalité dans le cadre de la consultation publique du Plan Air climat énergie territorial qu'elle se doit d'éditer dans le cadre de la loi de 2015. Cette loi s'intéressait à la dimension énergétique de ce bassin de vie où résident 37 622 adultes et enfants.

« Nous avons souhaité associer tous les habitants à cette réflexion car il s'agit de notre avenir à



La salle du Prérard a reçu une participation active et concernée sur le devenir énergétique de Cœur de Savoie.

tous » introduisait Béatrice Santais, présidente de la CCCS avant de laisser place à la projection de *"power to change"*. En 2016, ce long-métrage aborde le concept d'une rébellion énergétique à travers un système de fourniture d'énergie « démocratique, durable et d'un coût abordable » dont les ressources sont 100 % renouvelables. Dans ce pays, des centaines de milliers de personnes mobilisent des technologies innovantes et surprenantes pour pourvoir aux besoins en énergie des industries, des déplacements, de l'habitat.

À l'issue de la projection, les discussions abordaient les possibilités individuelles et collectives disponibles sur le territoire pour diviser de moitié la consommation énergétique des bâti-

ments (notamment à travers le programme "j'éco-rénove" dont les matinées informations fonctionnent plutôt bien), pour accroître une production endogène à travers des ressources renouvelables (telles que le bois, le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité mais aussi des unités de méthanisation pour l'électricité).

Ce plan à résonance environnementale poursuit sa consultation publique jusqu'au 28 octobre, sur Internet et dans les mairies des (ex) chefs-lieux de canton. Les observations recueillies lors de cette soirée, et via la collecte en ligne donneront vie à un document final adopté d'ici le 1^{er} janvier prochain en conseil communautaire.

Raphaël SANDRAZ

Annexe 6 : Retombées presse suite à la soirée mobilité

CHAMBÉRY RÉGION

VALGELON-LA ROCHETTE

Plan climat : la mobilité au cœur des débats



Des échanges constructifs d'un rang à un autre. Les contributions des habitants sur le plan climat se poursuivent jusqu'au 28 octobre. Photo Le DL/B.M.

Alimentation, énergie et mobilité. La trilogie des soirées thématiques organisée par Cœur de Savoie sur le plan climat air énergie territorial (PCAET) s'est refermée jeudi 15 octobre au soir.

Introduit par Béatrice Santals, la présidente de Cœur de Savoie, le thème de la mobilité s'est décliné à travers trois séquences interactives : les investissements et les services portés par la collectivité, l'accompagnement des pratiques par la collectivité ainsi que les changements de comportements à l'échelon individuel. Chaque séquence était rythmée par des échanges avec le public et des saynètes interprétées par les comédiens de la Ligue d'improvisation.

Alors que Rémy Saint-Germain, vice-président en charge de la transition énergé-

que, rappelait les cinq principaux axes du plan climat, Franck Villand, vice-président délégué aux transports scolaires, aux déplacements et à la mobilité, mettait en exergue la diversité du territoire de Cœur de Savoie, de la vallée de l'Isère à la vallée du Gelon, des communes les plus peuplées aux petites communes rurales nichées sur les contreforts de la chaîne de Belledonne.

Des solutions pour le vélo

Cette configuration se traduisait par une pluralité de solutions pour répondre aux besoins de ses habitants, du vélo avec, en 2021, l'élaboration d'un schéma directeur cyclable au covoiturage en passant par la mobilité solidaire et son autopartage. Les transports en commun et l'accès aux bus scolaires, les liaisons entre l'Isère et la Savoie, la mutualisation des moyens de transport pour les salariés de la zone du Héron (Pain de Belledonne, Raffin, etc.), la sécurisation des pistes cyclables le long des voies de circulation ou l'accès aux consignes à vélo, ont alimenté les débats de la première séquence. La présentation des actions engagées par Cœur de Savoie et de ses projets, a introduit la deuxième séquence. Aide à l'achat d'un VAE (vélo à assistance électrique), vélo écoles, covoiturage, accompagnement du passage en télétravail, autopartage sécurisé, installation de bornes rechargeables, ont été abordés.

Brigitte MAURAZ

Les contributions des habitants sur le plan climat se poursuivent jusqu'au 28 octobre sur www.coeurdesavoie.fr

Un changement de comportement : les propositions



L'humour manié de main de maître par les comédiens, a permis de faire passer des messages au public. Photo Le DL/B.M.

Troisième et dernière séquence : le changement de comportement. Des actions et projets de la collectivité aux ajustements de l'offre à la demande, la mobilité chemine sur la voie d'une prise de conscience des habitants pour modifier leurs déplacements au quotidien. Un défi à relever dans une société « dopée à l'énergie », dans laquelle la sobriété n'a pas toujours le vent en poupe. L'information sur les solutions mises en place par Cœur de Savoie, la sensibilisation aujourd'hui aux enjeux du monde de demain, la mutualisation de la voiture et l'entraide entre voisins pour éviter la multiplication des trajets quotidiens, ont nourri le chapitre des propositions. Comment aller de Genève à Clermont-Ferrand en utilisant les transports en commun ? Les mobilités numériques sont à développer. Lancement d'un appel à bénévoles, l'association Roue Libre a fait la promotion du vélo pour se déplacer mais pas que. Créer des liens, se dépanser... et voyager à vélo sur son territoire. La limitation des déplacements pendant le confinement et leur optimisation, s'affichait à son tour comme une piste de réflexion pour changer de comportements. Limiter, anticiper et réduire les impacts du changement climatique tout en améliorant la qualité de vie des habitants : les objectifs du Plan climat progressent à petits pas selon le mode de vie de chacun.

Annexe 7 : Courrier aux partenaires



COEUR de SAVOIE
communauté
de communes

place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél. 04 79 84 36 27 - fax 04 79 84 36 28

Pôle développement local / Transition énergétique
Service Transition énergétique

Partenaires du Plan Climat de
Cœur de Savoie

Montmélian, le 22 septembre 2020

Réf : WC/AVB/SE/2020 - 473

Objet : Consultation du public sur le PCAET de Cœur de Savoie

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Cœur de Savoie organise une période de consultation du public sur son projet de PCAET du lundi 28 septembre au mercredi 28 octobre inclus.

Durant cette période, l'ensemble des habitants du territoire et des partenaires sont invités à s'exprimer sur le projet de PCAET. Afin de mobiliser le plus largement possible sur cette consultation, plusieurs événements ont été programmés :

- un forum sur l'alimentation le 7 octobre à 20h30 à la salle de la Treille à Saint Pierre d'Albigny,
- une soirée projection sur l'énergie le 12 octobre à 20h30 à la salle du Prérard à Chamoux sur Gelon
- un atelier sur la mobilité le 15 octobre à 20h30 au gymnase du centenaire à Valgelon- La Rochette.

Par les échanges que nous avons pu avoir lors de l'élaboration de ce document, par le soutien de votre structure à l'ambition de transition énergétique de notre territoire ou encore par votre participation active à diverses réunions de travail, vous avez contribué à la réalisation de ce document stratégique et je tiens à vous en remercier.

Je vous invite à prendre connaissance du document soumis à la consultation du public (disponible sous <http://www.coeurdesavoie.fr/PCAET>) et, au besoin, à réaliser une contribution lors de cette période de consultation. Le projet de PCAET sera ensuite éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Cœur de Savoie avant la fin 2020 en vue de sa mise en œuvre sur les 6 prochaines années.

Restant à votre disposition pour vous apporter tout élément complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'expression de mes cordiales salutations.


Béatrice SENTAÏS
Présidente

coeurdesavoie.fr

Annexe 8 : Synthèse des contributions lors de la consultation du public, réponses apportées et évolutions réalisées sur le projet de PCAET

Novembre 2020

N° de contribution	Modalité de contribution	Prénom	Nom	Qualité	Contact	Synthèse contribution	Thématique	Réponse proposée	Documents modifiés
3	Contribution numérique	Ferns	Dunoyer	Choyen	christophe.dunoyer@coeur-savoie.fr	307 pages. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ... Réviser votre copie en urgence urgent.	Tout	Réponse envoyée pendant la consultation: il est mal que le cadre réglementaire soit l'impose à la Communauté de communes nous contraignant à la réalisation des tels documents. Afin de permettre d'avoir une vision synthétique du PCAET, je vous invite à consulter la synthèse en 12 pages que nous avons établi ou à participer aux ateliers thématiques que nous avons programmés dans le cadre de cette consultation.	
4	Contribution numérique	Danièle	Suisse-Guillefroid	Choyen	danièle.suisse.guillefroid@coeur-savoie.fr	Le PCAET est incontestablement le fruit d'un gros travail. Néanmoins la plus part des actions sont de l'ordre de l'intention (volonté, diagnostics, recensement, tracer des principes...)	Tout	Ce premier PCAET décèle en effet deux types d'actions : - des actions opérationnelles - des actions plutôt de l'ordre de l'intention. Ces dernières permettent de laisser place aux initiatives , contributions et participations sur notre territoire. Le prochain PCAET, de part la maturité que la collectivité aura acquis sur cet exercice, verra très certainement un équilibre différent au sein des différents types d'actions.	
27	Contribution numérique	Sarah	Gillet	Chargée de mission Transition Énergétique Parc des Bauges	sarah.gillet@coeur-savoie.fr	Merci pour la consultation sur le PCAET. Vos documents sont très clairs et très compréhensibles. J'ai vu que vous avez fait le choix de vous concentrer dans votre plan d'actions sur les actions que votre Com. Com est en mesure de faire avancer par elle-même et de ne pas indiquer toutes les actions qui pourraient être menées sur votre territoire par d'autres acteurs.	Tout	Même si de nombreuses actions s'appuient sur des partenaires (les communes, les entreprises, les associations...), une grande partie des actions sont effectivement portées par la collectivité. Cette situation trouve son origine dans 2 volets : d'une part les plus souhaités des acteurs concernés et des résultats d'autre part, pour ce premier PCAET en Coeur de Savoie, le niveau d'ambition de la collectivité est important.	
4	Contribution numérique	Danièle	Suisse-Guillefroid	Choyen	danièle.suisse.guillefroid@coeur-savoie.fr	Les objectifs chiffrés de réduction de GES n'apparaissent pas clairement , il faut ouvrir la présentation des enjeux pour les trouver. Les objectifs de réduction par poste semblent bien peu ambitieux (-10%) au regard des enjeux réels et du fait que Coeur de Savoie est censé être un territoire TEPOL... Je ne vois que 2 solutions : raccourcir le délai de ce PCAET ou augmenter les niveaux. Car 30 ans de travail (entre 2016 et 2015) pour ne réduire que de 10% les GES, ne semble pas acceptable dans un Territoire à Énergie Positive. Je reste un soutien de votre démarche mais celle-ci doit être accélérée .	Tout	Les objectifs de ce PCAET ont été définis en lien avec les objectifs nationaux et régionaux définis dans le paragraphe 3.0 du diagnostic. Extrait du document de présentation des enjeux et de la stratégie : " Si ce premier PCAET permet de se mettre sur une trajectoire permettant d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de production d'énergie renouvelable, il sera nécessaire d'accélérer la dynamique de la réduction de la consommation pour respecter les objectifs nationaux et régionaux en 2020." Les objectifs de ce premier PCAET sont jugés comme ambitieux au regard des compétences et moyens de la communauté de communes. De plus, ce PCAET s'appuie sur l'indispensable soutien des élus. En ce sens, il visait à fédérer sans effrayer .	
27	Contribution numérique	Sarah	Gillet	Chargée de mission Transition Énergétique Parc des Bauges	sarah.gillet@coeur-savoie.fr	Ce choix rend votre plan d'actions très concret en indiquant dès maintenant les services qui s'occuperont de la réalisation des actions. Si toutes ces actions sont effectivement réalisables et inscrites dans les feuilles de route des différents services et agents, il me semble que vous êtes vraiment dans la bonne direction. J'aurais peut être aimé voir plus les résultats attendus annuellement ou à la fin des actions d'un point de vue qualitatif ou quantitatif . Peut être que j'ai trop rapidement.	Tout	Chaque action est attribuée à un ou plusieurs agents et fera l'objet d'un suivi transversal assuré par la démarche O'Engie. Les résultats ne sont pas ne figurent pas dans les fiches actions mais les objectifs mesurés figurent dans le document « 2. Présentation des enjeux et de la stratégie ». Ces objectifs sont définis pour les indicateurs réglementaires et pour certains indicateurs de résultats d'actions jugés comme stratégiques .	
30	Contribution numérique	Sarah	Gillet	Chargée de mission Transition Énergétique Parc des Bauges	sarah.gillet@coeur-savoie.fr	Voilà un engagement d'action qui pourrait être inscrit indiquer la dimension intercommunale pour les questions liées au Bell Energie, à la méthanisation, aux circuits courts, aux déplacements.	Tout	C'est un point intéressant auquel Coeur de Savoie s'appuie sur des partenaires inter-territoriaux (Communes forestières, chambre d'agri, VCD...) pour les actions mentionnées. Les liens avec nos voisins sont une préoccupation constante de nos élus (pour preuve : Arlystère, le Grésivaudan, la Maurienne, Grand Chambéry, Espace Belledune, PNB Bauges et PNB de Châtillon) ont été associés à nos travaux sur le PCAET y compris en matière de consultation du public.	
12	Contribution numérique	Vincent	Charlet	Représentant de Savoie Noire	vincent.charlet@coeur-savoie.fr	Savoie Noire tient tout d'abord à signaler l'importance et la qualité du travail mené depuis 4 ans par les communautés de communes pour bâtir ce Plan Climat Air Énergie Territorial. On peut sans doute regretter que les citoyens n'aient pas contribué aussi fortement que souhaitable pour un tel enjeu à l'élaboration de ce PCAET.	Tout	Nous souhaitons souligner ici la mobilisation des citoyens tout au long de l'élaboration du PCAET . Ces éléments sont développés dans le paragraphe 1.7 du document 1 "Le diagnostic".	
12	Contribution numérique	Vincent	Charlet	Représentant de Savoie Noire	vincent.charlet@coeur-savoie.fr	Un très grand nombre d'actions, qui ne sont pas vraiment hiérarchisées , et qui arrivent 5 ans après la Loi de Transition Énergétique, ne identifient bien la part de bureaux d'études spécialisés, d'organismes divers impliqués dans la Transition Écologique et dont on peutrait attendre que la raison d'être première soit l'élaboration de superbes plans d'actions, et un peu moins leur mise en œuvre opérationnelle. Vigilance donc !	Tout	Coeur de Savoie a fait le choix de réviser le plan d'actions de ce PCAET en ligne sans s'appuyer sur des bureaux d'études. L'enjeu sera effectivement dans le suivi de ce plan d'actions et dans la vérification de l'atteinte des objectifs. Le dispositif mis en place est détaillé dans le document " Dispositif de suivi, de pilotage et d'évaluation ". Il s'appuie notamment sur la labellisation O'Engie que nous avons déjà structuré un suivi efficace.	
12	Contribution numérique	Vincent	Charlet	Représentant de Savoie Noire	vincent.charlet@coeur-savoie.fr	Savoie Noire veut insister sur l'enjeu devenu primordial de la lutte contre le Réchauffement Climatique .	Tout	Le PCAET s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par la loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015.	
12	Contribution numérique	Vincent	Charlet	Représentant de Savoie Noire	vincent.charlet@coeur-savoie.fr	Le Plan de Relance de l'économie , accompagné par des financements européens, est une opportunité à saisir . Il faut que les communautés de communes proposent des projets éligibles et ainsi accélèrent la mise en œuvre de la transition énergétique.	Tout	La collectivité est structurée pour porter des projets en propre ou en lien avec les communes . Notre communauté de communes est en effet engagée de longue date dans des démarches de coopération transfrontalière. A titre d'exemple, un travail a été fait auprès des entreprises autour de la transition numérique sur la dernière programmation. Celui-ci a montré son intérêt dans le contexte COVID.	
14	Contribution numérique	Christine	Chesalier	Animatrice du réseau citoyen transition et résilience en Coeur de Savoie	christine.chesalier@coeur-savoie.fr	Je vous tiens à souligner la qualité du travail fourni... Je constate de cette qualité documentaire c'est la difficulté de mobiliser une large participation et sensibilisation citoyenne sur un dossier aussi complexe de 300 pages. Je souhaiterais de la même manière les objectifs ambitieux du plan d'actions . Reste à savoir si la mobilisation des élus et habitants du territoire - sur laquelle je reviendrai - et si les moyens dédiés aux différents projets, seront à la hauteur de cette ambition.	Sensibilisation / Mobilisation	Sur le détail des documents, voir réponse à la contribution N°2	

Novembre 2020

N° de contribution	Modalité de contribution	Prénom	Nom	Qualité	Contact	Synthèse contribution	Thématique	Réponse proposée	Documents reçus
14	Contribution numérique	Christian	Chevrier	Animateur de réseau citoyen transition et résilience en Cour de Savoie	christianchevrier73@orange.fr	Le plan intègre certes des actions de sensibilisation notamment en direction des jeunes et du grand public. Mais c'est surtout une approche "en abstrait". On veut parler de transition, sensibiliser à ce que chacun peut faire, mais à manque des actions en faveur de la prise de conscience globale des enjeux et enjeux climatiques. On parle de solutions, alors même que le problème s'est complexifié que d'un très petit nombre, notamment chez les décideurs et les élus... C'est ma conviction, que nous ne pourrions faire aboutir les projets ambitieux du plan climat sans passer par cette case pédagogique de "prise de conscience" des enjeux. Il serait judicieux d'organiser, notamment pour tous les élus du territoire, des ateliers dédiés à la "prise de conscience" de la gravité des enjeux. — La prise de conscience des élus est le point de départ de la réussite du Plan Climat qui justifierait des séances régulières de réflexion, axées sur la compréhension globale des problématiques que sont modes de vie, utilisation d'énergie, impacts-climatiques, avenir de nos enfants.	Sensibilisation / Mobilisation	Le rôle impliqué de la présidents, du Vice-Président, la mobilisation du Bureau, la mise en place de la commission transition-énergie sur le mandat qui débute, la labellisation C'Énergie, l'engagement de Coeur de Savoie dans plusieurs programmes de coopération transcommunale dans le cadre de financements européens sont autant d'éléments témoignent de l'implication de la collectivité sur le sujet. L'implication des élus se fera au travers d'actions ciblées et des résultats qui seront obtenus : optimisation de l'éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments publics... Plusieurs actions de ce plan climat portent sur ce sujet. Les élus sont d'autant plus impliqués qu'ils seront sollicités par les citoyens et le réseau associatif. Chacun a sa propre responsabilité dans cette sensibilisation. Ce plan climat souhaite encourager les actions de coopération entre la communauté de communes, les entreprises, les associations et les réseaux citoyens. A titre d'exemple : Coeur de Savoie s'est mobilisée dans le cadre de la fête des possibles organisée le 26 septembre 2020 par le collectif "en s'y met". Ce type de coopération pourra être développé.	
24	Contribution numérique	Sarah	Gillet	Chargée de mission Transition énergétique Parc des Bauges	s.gillet@parcdesbauges.com	Voulez un complément d'action qui pourrait être inséré : le partenariat avec le PMR des Bauges et celui de Châtillonnais sur la préservation du site évolutif et la rénovation de l'éclairage public/privé	Sensibilisation / Mobilisation	L'action B14 prévoit de travailler avec les communes, les savoir-faire techniques (suivi des consommations...), La fiche action est complétée pour mentionner cette possibilité de partenariat.	Fiche action B14 dans le plan d'action PCAET (v4-9)
17	Contribution orale du 7/10 (Alimentation)		Anonyme			Fait du mal à comprendre que les élus ne soient pas plus actifs et impliqués	Sensibilisation / Mobilisation	Cf réponse à la contribution N°14	
27	Contribution numérique	Sarah	Gillet	Chargée de mission Transition énergétique Parc des Bauges	s.gillet@parcdesbauges.com	Voulez un complément d'action qui pourrait être inséré : Le parc reflète à la mise en place d'une maquette pédagogique Climat, Air, Energie à destination des écoles, collèges et lycées. Cette action serait développée sur le parc au niveau des écoles en lien avec Educateq. Nous pourrions envisager des mutualisations sur ce point.	Sensibilisation / Mobilisation	L'action A5b prévoit d'amener des temps de sensibilisation auprès des différents publics : les jeunes au sein des écoles, du collège, des espaces jeunes, les familles lors des journées communales et événements phares du territoire. La fiche action est complétée pour mentionner cette possibilité de partenariat.	Fiche action A5b dans le plan d'action PCAET (v4-9)
18	Contribution orale du 7/10 (Alimentation)		Anonyme			Eduquer et informer nos enfants de la réalité environnementale et de ses conséquences	Sensibilisation / Mobilisation	L'action A5b prévoit d'amener des temps de sensibilisation auprès des différents publics : les jeunes au sein des écoles, du collège, des espaces jeunes, les familles lors des journées communales et événements phares du territoire. De plus, la collectivité s'est engagée dans un Contrat Vert et Bleu avec des actions pédagogiques haut public sur la protection de l'environnement (à l'issue par un sort touché par cette animation).	
23	Contribution orale du 7/10 (Alimentation)		Anonyme			Fait des difficultés pour impliquer et motiver nos élus locaux (maire)	Sensibilisation / Mobilisation	Cf réponse à la contribution N°14	
7	Contribution numérique	Danielle	Gagne	GRDF	danielle.gagne@grdf.fr	Action B1c : Renforcer la communication concernant la rénovation énergétique grand public, améliorer la visibilité de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique Proposition d'ajouter GRDF comme partenaire de l'action En effet pour des rénovations associées à une conversion d'énergie (Passage Fuel/Oil), GRDF pourrait contribuer avec les autres acteurs à l'organisation de matériel d'information ou de maisons énergies ou de chaufferies en commun.	Communauté	La fiche action B1c sera complétée pour mentionner les gestionnaires de réseau comme partenaires dès lors que cela va dans le sens des objectifs d'économie d'énergie et de réduction GES.	Fiche action B1c dans le plan d'action PCAET (v4-9)
14	Contribution numérique	Christian	Chevrier	Animateur de réseau citoyen transition et résilience en Cour de Savoie	christianchevrier73@orange.fr	Nous souhaitons insister sur la végétalisation en général et de la plantation d'arbres en particulier. Un objectif pas assez pris en compte pour réagir à l'accroissement prévisible des périodes de grande chaleur, pour ombrager les espaces publics et les bâtiments, lutter autant que faire se peut le secteur contre-productif aux appareils de climatisation.	Adaptation	Ce point est prévu dans l'action D1a "Développer une végétalisation source de confort d'été" et l'action D4b "Valider un planif d'été dans les bâtiments". C'est un sujet qui nécessite une forte transversalité et un lien avec les communes.	
28	Contribution numérique	Sarah	Gillet	Chargée de mission Transition énergétique Parc des Bauges	s.gillet@parcdesbauges.com	Voulez un complément d'action qui pourrait être inséré : voir comment accompagner les agriculteurs et les forestiers dans l'adaptation aux changements climatiques pour les évolutions de cépages en viticulture, les évolutions en arboriculture. Je pense qu'un appui des collectivités en transversal sur un sujet qui va au-delà des limites administratives serait intéressant	Adaptation	Ce point est pris en compte dans l'axe D (Un territoire qui pérenne son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique) via les 3 objectifs stratégiques suivants : Préserver et adapter nos espaces au changement climatique et Préserver la qualité de l'air et la bio-diversité.	
28	Contribution numérique	Sarah	Gillet	Chargée de mission Transition énergétique	s.gillet@parcdesbauges.com	Voulez un complément d'action qui pourrait être inséré : la question des risques naturels aussi pourrait être mise en avant (Inu, éboulement...)	Adaptation	C'est un point qui est effectivement peu présent dans ce premier PCAET. La question de l'adaptation au changement climatique devra effectivement être davantage présente à l'avenir.	
6	Contribution numérique	Bernard et Geneviève	Turpin	Citoyen	bernard.turpin@orange.fr	La mise en place de ce plan sur un territoire tel que le nôtre est une excellente initiative qui, en dehors des réalisations concrètes qu'il implique permet d'inclure même la population autour d'une démarche essentielle pour notre avenir dans le contexte actuel. la viticulture, importante sur le secteur, nécessiterait de se libérer rapidement de l'utilisation des pesticides encore trop abondante en raison de leurs gros impacts sanitaires.	Agriculture	Ce sujet est effectivement porté par la collectivité depuis 2-3 ans (avec notamment l'animation d'un groupe pilote de réduction des pesticides en viticulture et arboriculture) en lien avec des professionnels et la chambre d'agriculture. Elle est développée dans l'action D3C. Diminuer l'utilisation des pesticides. A ce titre, nous constatons une prise de conscience et une conversion vers le bio de plusieurs exploitations. Au-delà de ce mouvement, une action efficace se pourra pas se faire sans la mobilisation des professionnels viticoles.	

Novembre 2020

N° de contribution	Modalité de contribution	Prénom	Nom	Qualité	Contact	Synthèse contribution	Thématique	Réponses proposées	Documents réalisés
12	Contribution numérique	Vincent	Charlot	Représentant de Savoie Nova	charlot.vincent.730@gmail.com	Pour la Méthicalisation . Les installations agricoles, essentiellement élevages, sont de petites tailles. On s'orienterait donc vers des petites unités, peu optimales et pas forcément gérées par des professionnels . Attention au risque de massive fonctionnement et de fuite de CH4, à très fort effet de serre. Trouver une filière à organiser.	Agriculture	Le développement de la méthanisation agricole souffrira que les élus s'appuient sur des installations mutualisées à l'échelle de plusieurs exploitations et donc de taille suffisamment significative pour permettre l'injection sur le réseau de gaz. Une visite effectuée en fin de 2020 a permis de s'appuyer sur des retours d'expérience pour structurer la démarche en Coeur de Savoie	
18	Contribution écrite du 7/10 (Alimentation)		Anonyme			Remplir une bonne partie des cultures de Maïs par du maïs fourrage et du cultures plats champs (modèle de terre savoyarde)	Agriculture	À l'échelle de ses compétences et de sa capacité d'influence, plusieurs actions de plan climat portent sur ce sujet notamment le soutien à Terre Solidaire, l'action sur le forçage et l'accompagnement aux mutations de la restauration collective publique.	
20	Contribution écrite du 7/10 (Alimentation)		Anonyme			Développement de moyens humains à la fois cuts pour trouver des terres cultivables	Agriculture	Les élus de Coeur de Savoie ont souhaité développer les moyens sur ce sujet : un chargé de mission alimentation est en cours de recrutement . Il aura notamment pour mission de travailler sur le forçage (qui est un élément clé pour développer les circuits de proximité en travaillant par exemple sur la reconquête agricole.	
3	Contribution numérique	Laurent	Herlin	Président Herlin Ruffin	l.herlin@ruffin.com	Notre entreprise va contribuer à l'axe 6b (location de ses bâtiments) ; 01 (envisager la récupération d'eau sur le process); 04 (végétaliser nos bâtiments); 04 (réintroduction d'espaces verts) afin de construire une approche "Savoies de Savoie aux cochons de Savoie" Notre entreprise favorise de projets comme ceux-ci et beaucoup d'autres. Nous manquons (comme toute PME) de ressources aussi bien humaines que financières pour pouvoir tous les mener.	Alimentation	Les ressources humaines et financières sont limitées mais par ses ressources internes, par son réseau de partenaires, la communauté de communes se place aux côtés des porteurs de projet afin dans le sens de la transition énergétique. Par exemple : le chargé de mission alimentation dont le recrutement devrait aboutir en décembre 2020 œuvrera au développement de filières alimentaires de proximité, le service transition énergétique pourra vous aider à réduire vos consommations et développer les énergies renouvelable... Cf réponse à la contribution n°3	
3	Contribution écrite du 7/10 (Alimentation)					Demande de création d'une cuisine centrale sur le secteur de La Rochette-Chamoux-St Pierre d'Allegry à horizon 2023 Demande d'arbitrage en matière	Alimentation	Le chargé de mission alimentation dont le recrutement devrait aboutir en décembre 2020 aura comme action prioritaire de doter le territoire d'une ou deux cuisines centrales .	
14	Contribution numérique	Christien	Chevallier	Amateur de réseau citoyen transition et résilience en	christien.chevallier@orange.fr	Le réseau citoyen a mené des actions de sensibilisation en forme de Tourisme alimentaire 1 passant par l'idée d'opposer/bien les cartons scolaires avec des repas confectionnés sur le territoire à partir de	Alimentation	Cf réponse à la contribution n°3	
15	Contribution écrite du 5/10 (Alimentation)		Anonyme			Bien nourrir nos enfants à la cantine	Alimentation	Cf réponse à la contribution n°3	
8	Contribution numérique	Bernard et Genevieve	Turpet	Citoyen	bernard.turpet@orange.fr	Filère bois : concertation des acteurs pour éviter l'actuelle dégradation de l'ONF	Forêt	L'ONF est associé à nos travaux avec les moyens dont il dispose . Il est mentionné comme porteur de plusieurs actions du PCAET : - C2 : Développer la filière bois et envisager une plateforme bois sur la commune de la Table ; - D2b : Avoir une gestion durable de la forêt et permettre de stocker davantage de carbone dans le sol ; - D2c : Définir une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire ; - D3b : Préserver, valoriser et restaurer les zones humides Au delà du PCAET, l'ONF fait partie du comité de suivi de la charte forestière du Val de Gex pour une gestion durable de forêt.	
12	Contribution numérique	Vincent	Charlot	Représentant de Savoie Nova	charlot.vincent.730@gmail.com	Développer la Filère Bois Energie , et plus généralement la filière Bois-éau. Il est nécessaire de regarder du côté de la certification Durabilité , pour les émissions de GES, pour les émissions de particules fines, et aussi pour l'impact sur la biodiversité et sur les paysages.	Forêt	Sur la gestion des forêts : l'engagement de la communauté de Communes dans le programme "forêt" et charte forestière de territoire vise à s'assurer du caractère durable de l'exploitation forestière pour le bois d'œuvre comme pour le bois énergie. La question de la prise en compte de l'impact du chauffage sur la qualité de l'air est un point important. Nous nous appuyons sur ce point sur les critères mis en place par l'Etat (label Flamme verte comme critère de l'attribution de "Ma priorité bois", dispositifs de filtration pour les grosses installations comme critère pour les subventions ADEME...)	
13	Contribution numérique	Lucile	Buisson	Chargée de Mission zones naturelles remarquables	lucile.buisson@coeurdesavoie.com	La forêt est très bien prise en compte dans le PCAET du territoire de Coeur de Savoie. Toutefois voici quelques remarques : l'Action D-2-a : on veut bien être identifié comme porteurs de l'action	Forêt	L'action : D2c "Définir une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire" est issue du Contrat Vert et Bleu établi avec le période de 2019 à 2024. Cette action est portée par le conservatoire des espaces naturels et lien avec les communes et l'ONF. Coeur de Savoie fait part d'ores et déjà au Conservatoire des Espaces Naturels de l'intérêt de l'association des Communes forestières pour cette action et nous souhaitons vous associer notamment sur le volet sensibilisation de cette action.	
18	Contribution numérique	Lucile	Buisson	Chargée de Mission zones naturelles remarquables	lucile.buisson@coeurdesavoie.com	Action D-2-b : on veut bien être identifié comme porteurs de l'action	Forêt	L'action : D2b : Avoir une gestion durable de la forêt et permettre de stocker davantage de carbone dans le sol doit effectivement se développer en lien avec les communes forestières. Les communes forestières sont ajoutées dans la Fiche des porteurs.	Fiche action D2b dans le plan d'action PCAET (V4-9)
13	Contribution numérique	Lucile	Buisson	Chargée de Mission zones naturelles remarquables	lucile.buisson@coeurdesavoie.com	Action E-3-a : peut être insérer l'association Bois des Alpes dans les porteurs et le OBC (AOC Chautrouse)	Forêt	L'action : E3a "Approfondir la démarche de l'intercommunalité après l'adoption de la charte de construction bois". Cette action doit effectivement se développer en lien avec les Alpes et le OBC. Ces porteurs sont ajoutés sur le fichier action.	Fiche action E3a dans le plan d'action PCAET (V4-9)

Novembre 2020

N° de contribution	Modalité de contribution	Prénom	Nom	Qualité	Contact	Synthèse contribution	Thématique	Réponse proposée	Documents réalisés
8	Contribution écrite du 12/03 (Energie)	Franck	Legent	Maire de Chamois	franck.legent@chamois.fr	Ne crois pas au covoiturage tous azimut. Besoin de créer un "allierement synoptique et visuel" par exemple un panneau semi-rigide de couleur gale pour indiquer la destination.	Mobilité co-voiturage	Ce point est intégré dans la fiche action 61a : Aménager des itinéraires de covoiturage dynamiques et développer les infrastructures et services liés au covoiturage. Ces éléments seront pris en compte dans le déploiement de l'itinéraire de covoiturage dynamique.	Fiche action 61a dans le plan d'action PCAET (V4-9)
28	Contribution numérique	Sarah	Gilet	Chargée de mission Transition Énergétique Pays des Bauges	s.gilet@paysdesbauges.fr	Voici un complément d'action qui pourrait être inscrit : le question de la mobilité à pied , de la sécurité dans les déplacements , du tourisme durable sont aussi des thèmes qui interviennent dans les actions.	Mobilité douce	Ces éléments sont présents dans le PCAET : - Mobilité à pied : Axe stratégique « améliorer les services d'accessibilité offerts aux habitants », Sécurité dans les déplacements : Axe stratégique « Renforcer l'impact des activités professionnelles sur les déplacements ». - La question de la sécurité des déplacements a été largement abordée lors de notre atelier sur la Mobilité à Valgeiron la Rochette organisée dans le cadre de la consultation du PCAET. - Pour le tourisme durable, une action du PCAET porte sur ce point : « Réaliser une étude pour une stratégie touristique durable et mettre en œuvre les premiers actions issues de l'étude »	
5	Contribution numérique	Thérèse	Jangiers	Chapelle	therese.jangiers@orange.fr	Plan ambitieux à la hauteur des enjeux. La mobilité me paraît l'aspect le plus complexe pour changer nos habitudes dans nos régions rurales et éloignées. - Je pense que l'accent doit être mis sur la sécurité des pistes cyclables et piétonnes (aide pour création circuits dédiés...). Dans les pays où tout est adapté aux piétons ou cyclistes, ces mobilités évoluent naturellement un peu seules...	Mobilité douce	Ce point est présent dans l'action 61b : Développer le réseau et les infrastructures cyclables structurantes en lien avec le schéma cyclable du territoire. L'année 2021 sera consacrée à son élaboration en lien avec les communes et leurs élus. Ce schéma cyclable visera également à développer la pratique du vélo auprès des scolaires. La question de la sécurisation des déplacements piétons reste de compétence communale. La communauté de communes ne pourra pas avoir d'action directe sur ce sujet.	
10	Contribution écrite du 15/03 (Mobilité)	Jean-François	Ouz	Adjoint Valgeiron la Rochette	jfoz@orange.fr	Étudier un cheminement direct entre la Rochette et Chamois le long de Gélon (non de l'autre côté du ruisseau) sur pratiquement toute la distance (un chemin de 5m de large)	Mobilité douce	Idem réponse contribution N°5	
14	Contribution numérique	Christine	Chevrier	Animatrice de réseau citoyens transition et résilience en Cœur de Savoie	christine.chevrier@orange.fr	Nous deux sommes également experts pour le développement de pistes cyclables structurantes le long de l'Isère et du Gélon , orientées vers un usage sécurisé pour les scolaires et pour l'accès aux pôles transports et économiques. Des investissements lourds qu'il faudrait réaliser au plus vite pour encourager et accompagner les changements de comportement en cours. Un enjeu majeur pour notre territoire pour réduire significativement l'usage excessif des véhicules individuels. Nous venons à les moments seules à la hauteur des besoins.	Mobilité douce	Idem réponse contribution N°5	
23	Contribution écrite du 15/03 (Mobilité)			Anonyme		Sécuriser les gares entre Dailly et Penthaz pour les vélos	Mobilité douce	Idem réponse contribution N°5 Ce secteur sera étudié en tant que bascule stratégique dans le cadre du schéma directeur cyclable.	
25	Contribution écrite du 15/03 (Mobilité)			Anonyme		Connecter les cycles vers Alpage	Mobilité douce	Idem réponse contribution N°5 De plus, l'action 61b " Développer le réseau et les infrastructures cyclables structurantes" débute par la mise en place de la passerelle cyclable au-dessus de l'Isère, qui permettra une liaison directe entre le gare de Montmélian et Alpage. Des études sont en cours sur les pistes de l'ancien pont SNCF pour savoir si elles peuvent être réutilisées.	
6	Contribution numérique	Bernard et Bénédicte	Turpin	Chapelle	bernard.turpin@orange.fr	Transport des personnes : maintien (garer), développement, fluidité et accès facilité pour les usagers favorisés.	Mobilité rail	L'action PCAET 61f : Poursuivre le travail avec Métropole Savoie sur l'articulation mobilité (notes ferroviaires) en partenariat avec la Région et la SNCF réajuste réponds à cette problématique .	
11	Contribution numérique	Vivien	Charaf	Représentant du Syndicats Nava	vivien.charaf@orange.fr	AME2 : Un itinéraire vélo en énergie favorisant les transports en commun progressif et le développement du rail. - C'est pour le bien , en améliorant les infrastructures, et en investissant sur les axes français au nord de base de la nouvelle ligne Lyon-Turin, condition indispensable à la performance de la ligne - pour les voyageurs du quotidien -, en améliorant l'axe Montmélian-Chambéry-Aix les Bains, Albert-Annecy, et en développant les intermodalités pour desservir notamment les axes d'activités à proximité. Indispensable pour que cet axe ferroviaire puisse devenir un « NEI » utile au territoire et permettant de réduire fortement l'usage de la voiture sur cet axe Nord-Sud naturel.	Mobilité rail	Elle répond à la contribution N°5 De plus, la Communauté de Communes s'est pas compétente pour intervenir sur le bien ferroviaire , elle pourra néanmoins jouer un rôle de déclencheur vis-à-vis des autorités compétentes (État, région notamment).	
16	Contribution écrite du 7/10 (Alimentation)			Anonyme		Je souhaite me déplacer facilement en train (3)	Mobilité rail	Elle répond à la contribution N°5	
9	Contribution numérique	Thérèse	Jangiers	Chapelle	therese.jangiers@orange.fr	Pour les transports en commun, étendre ce qui existe ou garantir l'accessibilité et l'efficacité (par exemple, le service Alpage permet d'arrêter au hasard le gare de Saint-Hélien du lac...)	Mobilité transports en commun	Cette action s'inscrit dans le cadre de la prise de compétence mobilité prévue au PCAET	
8	Contribution écrite du 15/03 (Mobilité)	Franck	Legent	Maire de Chamois	franck.legent@chamois.fr	Ne crois pas au développement des lignes de bus qui transportent très peu de personnes ni aux voitures partagées dont personne ne se sent responsable et qui deviennent des poubelles.	Mobilité transports en commun	Pour les voitures partagées , il s'agit d'expérimenter cette solution de mobilité et d'en faire un bilan. Cette action permet en effet de changer notre rapport aux voitures et d'accompagner ces changements de comportements. Concernant les bus de la soirée mobilité, le développement des lignes de bus doit se faire sous contrainte de coût dans le cadre de la prise de compétence mobilité. C'est bien un mode de mobilité qui sera proposé pour le territoire.	
22	Contribution écrite du 15/03 (Mobilité)			Anonyme		Il faudrait pour Basen Valgeiron la Rochette vers Penthaz, Bus ?	Mobilité transports en commun	Elle répond à la contribution N°5	
24	Contribution écrite du 15/03 (Mobilité)			Anonyme		Fai des difficultés pour utiliser les transports scolaires	Mobilité transports scolaires	Ce point est présent dans l'action 61e : Expérimenter l'ouverture des cars scolaires aux publics. Cette action sera facilitée par la prise de compétence Mobilité prévue en 2021.	

Novembre 2020

N° de contribution	Modalité de contribution	Prénom	Nom	Qualité	Contact	Synthèse contribution	Thématique	Réponse proposée	Documents modifiés
14	Contribution numérique	Christian	Chevrier	Animateur du réseau citoyen transition et résilience en Cœur de Savoie	christian.chevrier74@orange.fr	Les enjeux climatiques dépassent largement le périmètre d'action de notre territoire, en particulier le trafic routier automobile s'inscrit dans des enjeux politiques beaucoup plus globaux. Nous sommes que les porteurs de notre territoire portent à l'extérieur de nos frontières un discours offensif sur ces sujets qui impactent directement leurs populations. C'est la question du trafic routier hivernal vers les stations de ski ; à quel point une étude sur la restriction de circulation des véhicules individuels et l'organisation de transports collectifs "obligatoires" ? C'est également celle du remontage pour les transports de marchandises.	Mobilité transit	La Communauté de Communes n'est pas compétente pour intervenir sur le transit. Elle pourra néanmoins jouer un rôle de déclenchement vis-à-vis des autorités compétentes (Etat, région, département et SCOT), notamment. Cette action sera suivie dans l'action 803 : "Organiser les infrastructures à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCT) et du bilan élargi pour optimiser les déplacements"	
14	Contribution numérique	Christian	Chevrier	Animateur du réseau citoyen transition et résilience en Cœur de Savoie	christian.chevrier74@orange.fr	Je voudrais attirer l'attention sur l'utilité de soutenir fortement l'émergence de tiers associés, de tiers-lieux , de tout ce qui, participant aux liens entre les habitants, permet de multiplier les lieux d'échange, de solidarité, de convivialité et d'échange dont beaucoup de communes rurales sont dépourvues privées.	Tiers lieux	L'action 804 prévue au PCAET prévoit de développer les tiers lieux. Elle est complétée par l'orientation stratégique qui prévoit d'impliquer les habitants et les associations du territoire. Concrètement, la communauté de communes soutient un des premiers tiers lieux sur l'alimentation porté par Terre solidaire.	
18	Contribution numérique	Sarah	Gillet	Chargée de mission Transition énergétique Parc des Bauges	sarah.gillet@parcsbauges.com	Voici un engagement d'action qui pourrait être issu : maximiser le défi famille à énergie positive ou comment compléter les actions Zéro déchets déjà très développées avec celles sur l'énergie	Déchets	L'action 81a prévoit de définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets. En ce sens, Cœur de Savoie est en train de réviser un guide sur la réduction des déchets (faisant notamment la promotion des acteurs du Zéro Déchet sur notre territoire). Ce guide traite la question de l'énergie également. Le défi famille à énergie positive n'est pas soutenu par la région, nous avons fait le choix de ne pas porter seul un tel dispositif.	
9	Contribution numérique	Jean Claude	Morilloni	Président Métropole Savoie	jean.claude.morilloni@metropole-savoie.com	Souligne l'intérêt et la pertinence du PCAET Action 81a : Accompagner les communes dans la rédaction de leur PLU -> Métropole Savoie engagera très prochainement une réflexion pour proposer une déclinaison des objectifs du SCOT en matière de transition énergétique . Métropole Savoie propose d'associer étroitement Cœur de Savoie dans cette réflexion	Urbanisme	Les services de la communauté de communes et ceux du SCOT collaboreront et réaliseront déjà un travail conjoint sur ce sujet. Le SCOT fait partie des partenaires identifiés dans cette fiche action.	
9	Contribution numérique	Jean Claude	Morilloni	Président Métropole Savoie	jean.claude.morilloni@metropole-savoie.com	Métropole Savoie est identifié en tant que partenaire de plusieurs actions. Je vous confirme que l'équipe technique et moi-même restons disponibles pour contribuer à leur mise en œuvre	Urbanisme	Les services de la communauté de communes et ceux du SCOT collaboreront et réaliseront déjà un travail conjoint sur ce sujet.	